



AVIGNON, le 12 janvier 2021

GRUPE **VVV**

N° INSEE : 1 51 02 99 404 312

Numéro MGEN : 0106587084

Référence : 084 - 0000AD1000

Dossier suivi par : René BLANCHART

3676

(coût d'appel local depuis un poste fixe)

Numéro de la simulation : 0026065259

Praticien : ESKENAZI ROBERT

508666 007012 012796 01/01 01/02

MGEN

480 RUE DU BON VENT CS 40519

84068 AVIGNON CEDEX 9

tem'post G4 57 LORRAINE PIC 13.01.21 CI 2525

MR MITCHELL George

56 B PL DES CORPS SAINTS

84000 AVIGNON

Objet : Réponse à votre devis dentaire

Cher Adhérent,

Suite à la réception de votre devis dentaire, vous trouverez ci-après une simulation des différents remboursements de la Sécurité sociale et complémentaires MGEN Référence, ainsi que le montant restant à votre charge.



Nous vous informons que les prothèses dentaires décrites dans le panier « Actes sans reste à charge » de la partie Alternative thérapeutique seront intégralement prises en charge par votre Mutuelle après intervention du régime obligatoire.

Montant total du devis	1175,00 €
Montant du remboursement de la Sécurité sociale (*)	231,00 €
Montant du remboursement complémentaire MGEN	944,00 €
Montant restant à votre charge	0,00 €

(*) Montant indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

En cas d'application du tiers payant par votre praticien, et sous réserve de vérification de vos droits par celui-ci (carte vitale et/ou carte d'adhérent), MGEN lui garantit le versement des montants indiqués ci-dessus.

Vous trouverez au verso, le détail des remboursements.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons, cher Adhérent, nos meilleures salutations.

Le responsable du centre de gestion

A compter de la date d'édition de ce document, les montants indiqués sont valables pour une durée de trois mois sous réserve :

- du maintien du montant de remboursement de la Sécurité sociale indiqués ci-dessus
- que le bénéficiaire conserve à la date des soins les mêmes droits au remboursement que ceux existant à la date d'édition de ce document
- que le bénéficiaire, le cas échéant, n'ait pas atteint, à la date des soins la limite de prise en charge prévue par le règlement mutualiste.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n° 775 685 399, MGEN Via n° 441 922 002, MGEN FILIA n° 440 363 588 mutuelles soumise au livre II du code de la Mutualité, MGEN Action sanitaire et sociale n° 441 921 913, MGEN Centres de Santé n° 477 901 714 mutuelles soumise au livre III du code de la Mutualité. Siège social : 3 square Max Hymans - 75748 Paris cedex 15.

Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer par courrier postal en fournissant une copie d'un justificatif de votre identité, à l'adresse suivante : MGEN - Centre de gestion de la Vieillesse - Protection des Données - CS 10601 La Verrière 6 bis avenue Joseph Rolin - 75321 Le Mesnil Saint Denis Cedex. Le DPO peut être contacté à l'adresse suivante : MGEN - Data Protection Officer - 3 square Max Hymans 75748 PARIS Cedex 15. Ces demandes peuvent être faites par formulaire à la page : <https://www.mgen.fr/mes-donnees>



VOS REMBOURSEMENTS DETAILLES

Soins bénéficiant des garanties statutaires

Libellé	Quantité	Numéro de dent	Montant des honoraires	Montant du remboursement Sécurité sociale (*)	Montant du remboursement complémentaire MGEN (**)	Montant de votre reste à charge
Inlay core	1	47	175,00 €	63,00 €	112,00 €	0,00 €
couronne céramo-métallique sur ICP1 (CCM)	1	47	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €
couronne céramo-métallique sur ICP1 (CCM)	1	27	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €

(*) Montant indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

(**) Conformément au Règlement Mutualiste, la participation de la Mutuelle est limitée à :

- 2 implants et 2 couronnes sur implant, tous les 2 ans pour la formule Référence.

- 3 implants et 3 couronnes sur implant, tous les 2 ans pour la formule Intégrale.

Au-delà de cette limite, seules les couronnes sur implant sont remboursées à hauteur de 80% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.